

À Grenoble, le 24 septembre 2024

Délibération de la FS du CSAL de la DDFiP 38

Les représentants du personnel Solidaires Finances Publiques - CFDT Finances Publiques / CFTC Finances Publiques - UNSA DGFIP à la Formation spécialisée du CSAL de la DDFiP de l'Isère restent en attente de l'organisation dans notre département de formations dédiées aux premiers secours en santé mentale.

Au cours de l'année 2022, les agents de notre département ont pu suivre 2 formations sur cette thématique particulière et donc bénéficier d'une approche qualifiante.

Puis, il avait été recommandé au plan local de ne plus proposer de formation sur les premiers secours en santé mentale. En effet, une formation nationale devait être déclinée par le Secrétariat Général sur ce sujet.

Enjeu majeur de santé publique, la santé mentale est une composante essentielle de la santé.

Elle recouvre ainsi 3 dimensions :

- La santé mentale positive qui se définit par le bien-être, l'épanouissement personnel, les ressources psychologiques et les capacités d'agir dans ses rôles sociaux.
- La détresse psychologique réactionnelle qui est induite par les situations éprouvantes et des difficultés existentielles (deuil, échec relationnel, scolaire...). Elle n'est pas forcément révélatrice d'un trouble mental mais elle doit être repérée et prise en charge.
- Les troubles psychiatriques de durée variable, plus ou moins sévères et/ou handicapants, qui relèvent d'une prise en charge médicale.

Force est de constater que la période de crise sanitaire liée à la COVID 19 a eu un impact fort sur la santé mentale des Français avec un accroissement des troubles anxieux ou dépressifs. Les difficultés économiques, l'inflation galopante et son corollaire de perte de pouvoir d'achat, l'augmentation des inégalités et de la pauvreté, l'instabilité politique ou gouvernementale de notre pays et les guerres à l'est de l'Europe ainsi qu'au Proche-Orient ne contribuent malheureusement pas à apaiser les tensions dans notre société. Les résultats de l'Observatoire interne 2024 de la DDFiP 38 tendent à confirmer le mal-être au travail des agents. L'état d'esprit des équipes est fortement dégradé avec une majorité de personnels inquiète, désabusée, fatiguée voire en colère.

Pour mémoire, la circulaire du 23 février 2022 relative aux actions de sensibilisation et de formation au secourisme en santé mentale dans la fonction publique prévoit l'amplification du déploiement du secourisme en santé mentale.

La note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2024 diffusée par le Secrétariat Général évoquait la mise en place d'un module de sensibilisation à la santé mentale. Dans le même temps, l'expérimentation d'une formation de secourisme en santé mentale devait être proposée à des agents volontaires. L'objectif de cette formation est que les agents soient en capacité de réagir avec les personnes en situation de détresse psychique, de rentrer en relation avec elle et de les orienter.

Or, lors de son interview du 22 septembre 2024, le nouveau Premier ministre Michel BARNIER a déclaré qu'il souhaite faire de la santé mentale la grande cause nationale de 2025.

Pour les représentants de la FS du CSAL de la DDFiP de l'Isère, il n'est plus temps d'attendre une hypothétique déclinaison nationale. Il n'est plus temps d'attendre un feu vert du Secrétariat Général dont, d'ailleurs, les représentants du personnel n'ont jamais été destinataires d'une quelconque recommandation.

Il convient que collectivement nous engagions dès aujourd'hui des démarches afin d'organiser et mettre en place des formations dédiées aux premiers secours en santé mentale dès le premier trimestre 2025.